

Québec, le 29 mai 2012

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition, le 26 avril 2012, par le député de Deux-Montagnes concernant une demande faite à l'Assemblée nationale pour qu'un monument soit érigé sur la colline parlementaire en mémoire des travailleurs et des travailleuses décédés et gravement blessés au travail, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louise Bédard
Directrice de cabinet



Québec, le 29 mai 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires – Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la pétition déposée par le député de Deux-Montagnes, le 26 avril 2012, signée respectivement par 349 pétitionnaires

Cher collègue,

Le 26 avril dernier, le député de Deux-Montagnes déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant qu'un monument soit érigé sur la Colline parlementaire en mémoire des travailleurs et des travailleuses décédés ou gravement blessés au travail.

Nous sommes très sensibles à la peine que vivent les proches des personnes qui se blessent ou qui décèdent des suites d'un accident de travail. Soulignons qu'en 2010, l'Assemblée nationale du Québec a fait du 28 avril le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail. Cette journée a d'ailleurs été soulignée par la mise en berne du drapeau du Québec à l'Assemblée nationale en avril dernier.

Nos efforts pour réduire le nombre d'accidents en milieu de travail portent fruit. Grâce à nos messages, à la prise en charge de la sécurité par les milieux de travail ainsi qu'à la collaboration des employeurs et des travailleurs, nous enregistrons une réduction de 37 % des accidents du travail depuis 2000. Même si le bilan s'améliore d'année en année, pour nous, chaque accident est un accident de trop, chaque décès est un décès de trop. Nous devons donc poursuivre nos efforts.

Cependant, compte tenu que l'Assemblée nationale n'est pas assujettie aux politiques gouvernementales, il lui appartient de statuer sur les demandes qui ont été adressées dans le cadre de la présente pétition.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Travail

Lise Thériault